

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 12 décembre 2023**

Le douze décembre deux mille vingt-trois, à 14h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 13 octobre 2023.

**Présents** : Xavier BERTRAND, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Dominique DE FONT-REULX, François DECOSTER, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Sandra GUTHLEBEN, Pascal LAFFUMA, Henri LOYRETTE, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Souraya NOUJAIM, Daniel PERCHERON, Mathilde PROST, Lucie RIBEIRO, Sylvain ROBERT.

**Pouvoirs** : Jean-Yves LARROUTUROU à Xavier BERTRAND, Kim PHAM à Laurence DES CARS, Vincent POMAREDE à Aline FRANÇOIS-COLIN, Frédéric SALAT-BAROUX à Henri LOYRETTE, Francis STEINBOCK à Mathilde PROST, Ariane THOMAS à Souraya NOUJAIM.

**Excusés** : Valérie BIEGALSKI, Christelle BUISSETTE, Bruno CLAVET, Valérie CUVILLIER, Lorraine VILAIN.

**Assistaient également à la séance :**

Musée du Louvre-Lens : Hélène BOUILLON, Rémi MAILLARD, Véronique PETITJEAN, Annabelle TÉNÈZE, Manon VERDIN, Frank ZERDOUMI.

Conseil régional Hauts-de-France : Solange SARRAT-LANGER.

Conseil départemental du Pas-de-Calais : Romuald FICHE.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Nelly TURLUTTE.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-240

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 EN 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu la délibération n° 2022-201 du Conseil d'Administration du 27 septembre 2022 portant règlement budgétaire et financier du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2023-219 du Conseil d'Administration du 13 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023,

Vu la délibération n° 2023-231 du Conseil d'Administration du 4 juillet 2023 approuvant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération n° 2023-236 du Conseil d'Administration du 2 octobre 2023 approuvant la décision modificative n° 2,

**RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL**

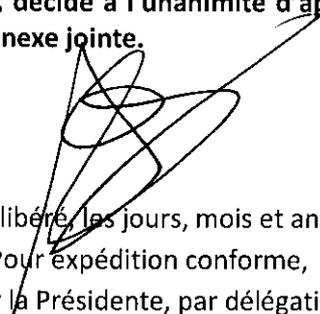
Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au Budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, et afin notamment de prendre en compte les augmentations tarifaires liées à l'exposition Animaux Fantastiques et ainsi réajuster le montant des crédits de paiement de l'opération pour 2023, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du Budget principal de l'EPCC.

La décision modificative est détaillée en annexe de la présente délibération.

-----

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative du budget primitif, conformément à l'annexe jointe.**

  
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Pour la Présidente, par délégation  
Annabelle Ténèze, Directrice de l'établissement public de  
coopération culturelle  
« Musée du Louvre-Lens »

Délibération certifiée exécutoire le

**Décision Modificative n° 3**

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Intitulé du compte	Service	Objet	Montant
Fonctionnement	Dépenses	012	64131		Rémunérations	GRH	Rémunérations du personnel non titulaire	-21 000,00 €
Fonctionnement	Dépenses	011	6233	EX48	Foires et expositions	EX48	Dépenses liées à l'exposition Animaux Fantastiques"	21 000,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>								<b>0,00 €</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>								<b>0,00 €</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>								<b>0,00 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com